

CENTRALE 7

Ateliers d'artistes sur le carreau des
anciennes mines de fer de Bois II

<http://www.centrale7.net>

Carreau de Bois II
49500 Nyoiseau
tel : 02- 41- 61- 30 -34



Appel à candidatures : création d'une oeuvre In Situ à Châtelais – Maine et Loire 49



Candidature à retourner pour le lundi 31 mars 2014

**un artiste ou collectif retenu
Bourse de 2 000 € pour le projet**

Contact
Laurène THOMAS
Carreau de bois II - 49500 Nyoiseau
Tel : 02 41 61 30 34
contact@centrale7.net
<http://www.centrale7.net>

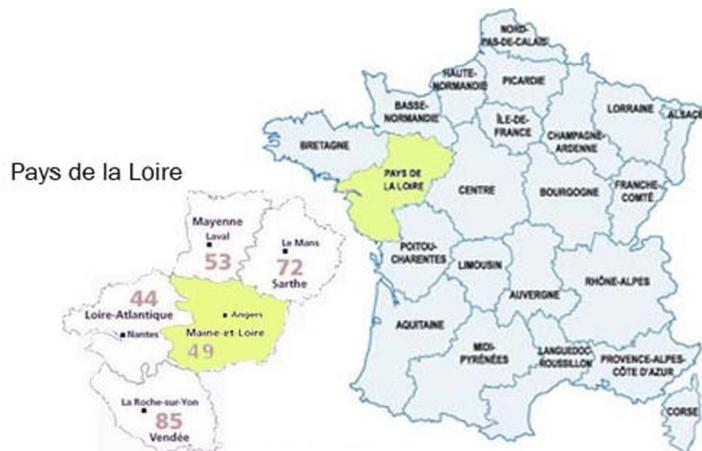
ITINERART : Un parcours d'art contemporain sur le territoire Segréen. L'art en dehors des sentiers battus à la rencontre de la population

ITINERART c'est l'idée...

- d'un partage de la création artistique sous la forme d'exposition et d'une création originale dans des lieux habituels sur des communes rurales.
- de l'organisation de moments d'échanges autour de la création d'une oeuvre, avec la possibilité de mener des ateliers de pratique, de provoquer des rencontres entre un public local et des artistes contemporains...
- de permettre à des artistes de laisser leur empreinte sur le territoire de l'Anjou Bleu.

Organisée par l'association Centrale 7 et "Qui a squatté ton jardin?", cette manifestation aura lieu sur la période de **Juin-Juillet 2014** dans la commune de **Châtellais** avec un vernissage de la création prévu pour le **dimanche 6 juillet**.

Châtellais se situe dans la région Pays de la Loire et le département Maine et Loire, à 1h20 de Nantes et 35 minutes d'Angers.



I- L'appel à candidature

Nous proposons à un artiste de **créer une oeuvre pérenne** dans la commune rurale de Châtelais **sur un lieu préalablement choisi** par le comité de pilotage et d'imaginer **des moments de rencontre** avec ses habitants.

Le projet artistique

L'artiste présent à Itinerart est désireux de s'exprimer « hors les murs ».

1. Réalisation d'une création in situ pour la commune

Les candidats sont invités à proposer une **oeuvre en volume** pour la commune de Châtelais. Art in situ, art en nature, art public, art environnemental sont autant de formes d'expression artistiques investissant les lieux de vie, les lieux de passage, la nature, le paysage. Les oeuvres, proposant une approche originale, sensible, esthétique, réflexive sur la relation entre l'homme et son environnement, s'inscrivent sur un territoire précis et elles répondent à un contexte et à une histoire locale. L'oeuvre devra être pérenne.

2. Le site de création [cf annexe page 10]

L'artiste s'exprimera sur un lieu déterminé préalablement par le comité de pilotage (élus, association locale et Centrale 7). Ce site à fort caractère historique est implanté en entrée de village sur une ancienne fortification où se dressait un moulin à vent. De ce site en cours de réaménagement, il reste aujourd'hui un belvédère dominant la vallée de l'Oudon.

3. Le contexte événementiel

Le projet Itinerart initié par l'association Centrale 7 s'associe à l'événement *Qui a squatté ton Jardin?* qui propose, tous les deux ans, en juillet, d'exposer des artistes locaux dans les jardins privatifs dans la commune. La manifestation propose aussi son traditionnel vide-grenier. Pour cette édition 2014, les artistes investiront aussi bien les jardins que l'espace public. La création Itinerart quant à elle sera inaugurée à cette occasion, le dimanche 6 juillet.

4. Exposition d'autres travaux

L'artiste choisi est également invité à proposer quelques uns de ses travaux antérieurs. Ils pourront être exposés soit en intérieur, soit en extérieur, dans des lieux inhabituels tels que des commerces, des écoles, des crèches, le temps de la résidence. Le but est de les proposer dans des lieux de passage, là où on ne les attend pas. Les productions peuvent utiliser différents médiums et moyens d'expression tels que la peinture, la photographie, la sculpture, les installations...

5. Les actions de médiation possibles

Le mode d'intervention des actions de médiation -en lien avec la création originale ou les travaux antérieurs- est laissé au libre choix de l'artiste.

Il pourra s'agir :

- de rencontres ponctuelles ou sur une période donnée avec l'artiste : autour d'une oeuvre ou d'un processus de création
- d'ateliers avec mise en pratique
- de participations à l'oeuvre de l'artiste
- de supports pédagogiques ludiques : panneaux explicatifs, expérimentations

L'artiste sélectionné sera assisté sur la commune par un comité de pilotage local, qui l'aidera à mettre en place les temps de médiation et sera là pour répondre à ses demandes et questions logistiques.

La Commune de Châtelais

Commune angevine du Segréen, Châtelais se situe dans le nord du Maine-et-Loire en limite du département de la Mayenne. Petit village perché au dessus des rives de l'Oudon, il offre un cadre propice à la création.



Profils recherchés

- H/F majeur, pas de limite d'âge.
- Artistes, paysagistes ou architectes utilisant le volume comme moyen d'expression (sculpture, installations).
- Artistes professionnels ou en voie de professionnalisation (statut obligatoire).

Critères de sélection

- Capacité de l'oeuvre à s'inscrire dans la commune et le site choisi
- Faisabilité du projet de création et d'exposition (dimensions, sécurité, longévité)
- Originalité et adaptation des rencontres avec la population

Conditions Générales

Les conditions de participation sont précisées dans une convention tripartite qui lie l'artiste à l'association Centrale 7 et à la commune.

Le temps de résidence de création sera organisé par l'artiste. Elle pourra débuter dès juin et aura comme point final le vernissage du 6 juillet 2014.

- Choix du site : les organisateurs attribuent un périmètre d'intervention pour le projet: la Tour Ronde (cf annexe 1).
- Bourse : à titre d'indemnisation, chaque artiste participant et ayant satisfait aux clauses de la convention le liant à l'association bénéficie d'une bourse de **1300€ (sur facture)**. Cette bourse est considérée comme une aide à la création. Elle est destinée à couvrir les frais de création, d'exposition et les temps de médiation.
En plus de cette somme, un **budget matériel de 500 € (sur facture)** est réservé pour assumer l'achat d'une partie des matières premières, une somme de **100 € vise à couvrir les frais d'exposition** et une enveloppe de **100 € est destinée à couvrir une partie des frais de logement et de transport**. La convention liant l'artiste participant et l'association ainsi que cette bourse ne constituent ni un contrat de travail ni le cadre d'une relation employé-employeur.
- Logement: dans la mesure du possible, l'artiste sera hébergé au sein de la commune de Châtelais en privilégiant des solutions de logement convenant à l'artiste (hébergement chez l'habitant ou en camping)
- Transport des oeuvres : le transport des oeuvres et des matériels nécessaires pour la création et l'exposition sera étudié au cas par cas avec l'artiste. Nous préciser les besoins particuliers.
- Présence : au delà de la période de résidence, la présence effective de l'artiste est requise, au minimum pour les temps de médiation (journées consécutives privilégiées) et le jour du vernissage.

Modalités de candidature

Les candidats peuvent répondre individuellement ou collectivement. Dans le cas d'un projet collectif, les artistes participants se partageront alors le montant total de la bourse artistique.

La candidature est à nous faire parvenir **avant le lundi 31 mars 2014 à minuit** par e-mail ou courrier.

- Le cachet de la poste fait foi pour les courriers postaux.
- Pour les envois par e-mail, il est possible de scanner les documents remplis et signés, l'e-mail ne devant pas dépasser 2 Mo. Un e-mail sera envoyé pour confirmer la réception du dossier. Merci de vérifier cette étape.

Doivent être envoyés les documents suivants :

- Bulletin de candidature complété et signé
- Une ou plusieurs propositions de création Itinerart 2014 (3 esquisses maximum) et une courte note de projet d'exposition et de rencontres indiquant les axes principaux des interventions
- Un extrait de book (présentation écrite et visuelle des travaux, photos, vidéos...)
- Un curriculum vitae

> Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au comité de sélection.

> Merci de prévoir une enveloppe affranchie pour le retour du dossier s'il n'est pas retenu et que vous souhaitez que l'on vous le retourne.

La sélection des projets

Le comité de pilotage décidera de la sélection des artistes. Celui-ci comprend :

- Des membres invités (élus, artistes...)
- 3 membres du collectif *Centrale 7*
- Plusieurs représentants de la commune de Châtelais et de l'association *Qui a squatté ton jardin?*

Ses membres se réservent le droit de contacter et/ou rencontrer certains candidats pour étayer leur jugement concernant les projets et leurs auteurs.

Les candidats sélectionnés seront informés au plus tard le lundi 14 avril 2014.

Contact

CENTRALE 7 , Carreau de Bois II , 49 500 Nyoiseau. Tel : 02 41 61 30 34

N'hésitez pas à nous contacter par mail pour plus d'informations à l'adresse : contact@centrale7.net

II- Bulletin de candidature Itinerant

NOM :
Prénom :
Nom d'artiste (si différent) :
Sexe : F / M
Adresse :
.....
Téléphone :
E-mail :
Site Internet :
N° Siret :

Texte biographique

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Préférence pour le logement

- chez l'habitant
- en camping ou camping-car
- autre :

Projet de création originale pour la commune

(À détailler sur feuille A4 si besoin)

1- Démarche artistique, inscription du projet dans la commune

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Projet de rencontres pédagogiques

(À détailler sur feuille A4 si besoin)

Type de rencontres

- rencontres avec l'artiste autour d'une oeuvre
- ateliers avec pratique artistique
- participation à l'oeuvre de l'artiste
- supports pédagogiques ludiques

Merci de décrire le projet en quelques lignes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dates de disponibilité

> RESIDENCE : Entre le 2 Juin et le 6 Juillet 2014

Installation des oeuvres en exposition et la résidence de création (=> préciser les jours et les horaires si besoin)

> ACTIONS DE MEDIATION : Mois de juin 2014

Participation à des temps forts sur la commune. (=> préciser les jours et les horaires si besoin)

> INAUGURATION D'ITINERART : Présence obligatoire le dimanche 6 juillet 2014

Je soussigné(e),
déclare me porter candidat(e) pour participer à Itinerart 2014 en pleine connaissance et acceptation des conditions décrites dans l'appel à projets artistiques ci-joint.

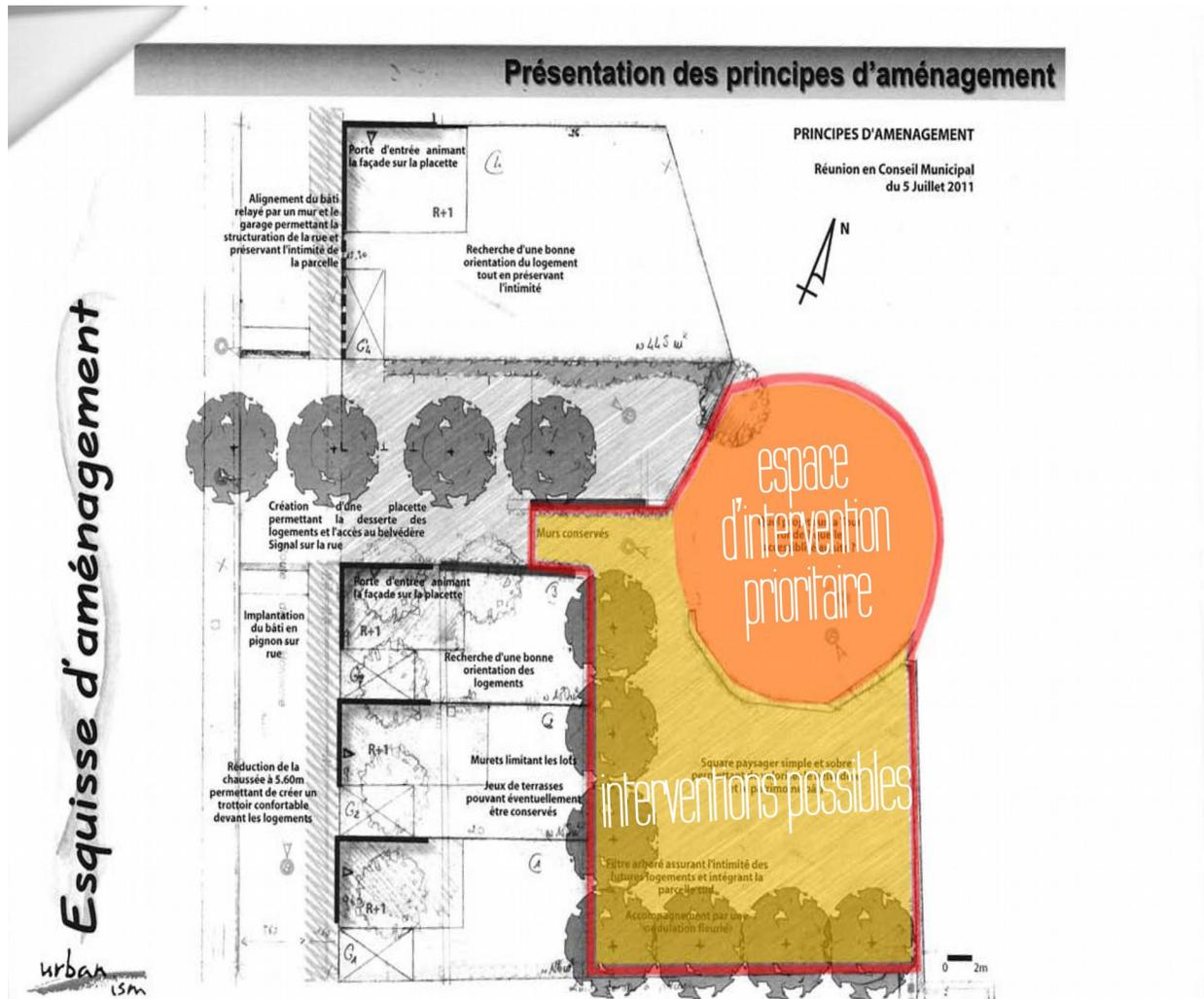
Mention manuscrite « lu et approuvé »

Date
Signature

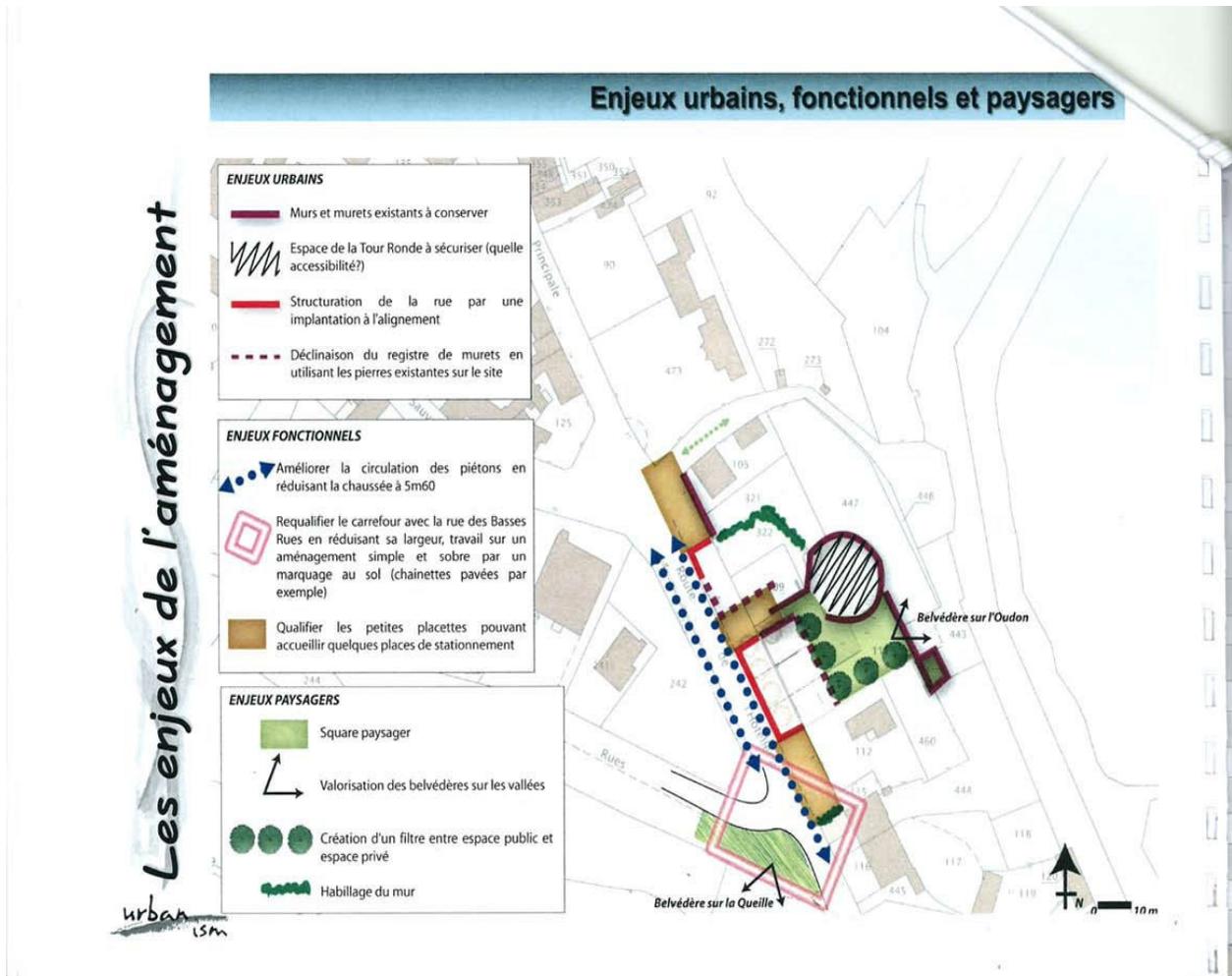
III- Annexe

> Le plan du site de création

La tour ronde est signifiée en orange en tant qu'espace d'intervention prioritaire, la route se trouvant à gauche sur le plan et l'Oudon à droite.



L'espace de la tour ronde est ici signifiée par les hachures.



> Photos du site : la tour ronde vue de la route

